



Votre rendez-vous en prise directe sur l'actualité avec votre Association Locale

Lettre électronique n° 133 - août 2025

Arnaque aux chèques vacances

Nous avons été nombreux à recevoir le mail suivant

Gmail

Votre dossier ANCV est prêt-3764
1 message

Service ANCV-5290 <micpf_xhoig_jdvuf_qdyun@desrtu-dret.awsapps.com> 2 août 2025 à 13:00
Répondre à : retrain@junior-aei.com
À [redacted]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
Établissement public de l'État

Rappel important concernant vos Chèques-Vacances
Référence : CV-2025-EXP | Date limite : 20 Août 2025

Madame, Monsieur,

Nos services ont identifié que vous pourriez disposer de **Chèques-Vacances non utilisés** arrivant à expiration.

Information importante
Conformément à la réglementation en vigueur, les Chèques-Vacances non utilisés **expirent définitivement le 20 Août 2025**. Passé cette date, aucune récupération ne sera possible.

Pour vérifier votre éligibilité et procéder à la récupération de vos Chèques-Vacances, nous vous invitons à utiliser notre service en ligne sécurisé.

Démarche à effectuer

- Vérification d'éligibilité en ligne (gratuite)
- Saisie de vos informations personnelles
- Confirmation de votre demande
- Réception de vos nouveaux Chèques-Vacances par voie postale

Montant maximum récupérable
350 €

Ce mail ressemble à s'y méprendre à celui de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pourtant il s'agit d'une arnaque, bien perverse car, comme indiqué, "en cas de doute sur l'authenticité de ce message, consultez directement notre site officiel", en nous donnant la bonne adresse... site qui sera en réalité un site miroir volant ainsi toutes les données que vous fournirez. Escrocs malins ? Pas vraiment ... Notez l'adresse mail de votre expéditeur... Plutôt curieuse !

Accéder au service en ligne
Service disponible 24h/24 - Connexion sécurisée

Pour toute question, vous pouvez consulter notre site internet officiel ou contacter nos services.

Nous vous remercions de votre attention.

L'équipe ANCV

Informations importantes

- Ce message vous est adressé par l'ANCV dans le cadre de ses missions de service public
- Vos données personnelles sont traitées conformément au RGPD
- En cas de doute sur l'authenticité de ce message, consultez directement notre site officiel

ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
36-38 boulevard Henri IV - 75181 Paris Cedex 04
www.ancv.com | Établissement public de l'État

Non, vos chèques vacances ne seront pas perdus après le 20 août. Surtout, ne cliquez pas sur le lien proposé même si l'adresse est la bonne.